

Communiqué de presse

4 novembre 2003

Nos têtes valent bien quelques points de TVA en moins !

Aujourd'hui a eu lieu à Bruxelles la réunion ECOFIN, regroupant les ministres des finances européens. Cette réunion a notamment pour tâche de décider de la liste des produits pouvant bénéficier d'un taux de TVA réduit (Annexe H).

La Fédération Française des Motards en Colère demande que les éléments de sécurité réglementés et obligatoires (et notamment les casques moto) bénéficient d'un taux réduit de TVA. Près de 100.000 motards, ayant signé une pétition dans ce sens, s'associent à cette demande, ainsi que les grands fabricants de casques.

A l'heure où le gouvernement est si prompt à importer en France les techniques utilisées ailleurs, la FFMC demande à monsieur Francis Mer de prendre exemple sur son collègue anglais, qui défend, avec justesse, l'absence de TVA sur les casques outre-manche. Trois autres pays, la Belgique, la Suède et la Grèce ont exprimé leur intérêt à appliquer un taux semblable sur les casques moto.

Si vraiment la sécurité routière est la priorité nationale annoncée par le gouvernement, qu'il agisse en conséquence ! La baisse de la TVA sur les casques favoriserait l'achat et le remplacement du casque notamment par les plus jeunes¹, alors que le manque à gagner pour l'Etat serait négligeable.

Les motards sont avant tout des citoyens, ils méritent que leur sécurité ne soit pas bassement soumise à des intérêts financiers.
Leurs têtes valent bien quelques points de TVA en moins !

Suite des discussions lors de la prochaine réunion ECOFIN, le 25 novembre prochain...

Contact presse : *Olivier DUCHEZ - 06.89.15.67.00*
ou *Dominique SALOMON-PROLHAC - 04.67.790.710*

¹ En 2001, 164 adolescents de 14 à 17 ans ont été tués et 9062 blessés dans un accident impliquant un cyclomoteur (chiffres ONISR). Lors d'un accident, près de 70 % des cyclomotoristes sont touchés à la tête (ONISR), ces traumatismes crâniens engendrant souvent de multiples séquelles.